

» fait du droit pour me défendre moi ! Et par la force des choses, comme je savais écrire, les autres détenus ont commencé à me solliciter, pour demander une permission au juge d'application des peines ou voir le médecin. » A une époque où « les recours dans le domaine carcéral n'existaient pas encore », il obtient sa première victoire : dans un arrêt Korber de 1994, la Cour de cassation reconnaît la possibilité pour un détenu de s'opposer, dans certaines conditions, à la révocation de sa libération conditionnelle. L'avancée est modeste, mais suffisamment notable pour que le professeur de droit pénal Martine Herzog-Evans y consacre une publication. « A l'époque elle faisait partie, avec les juristes Eric Péchillon et Jean-Paul Céré, des rares personnes qui commençaient à s'intéresser au droit pénitentiaire et à le théoriser. » Alors jeune universitaire, cette spécialiste de l'exécution des peines devient un véritable relais de combat hors les murs. « Korber m'envoyait des dossiers complets presque toutes les semaines ! se souvient-elle. Je l'ai soutenu parce qu'il avait des connaissances juridiques très pointues et s'imposait comme un interlocuteur valable. Comme il intervenait dans mon champ d'activité, je trouvais extrêmement intéressant qu'il soit aux premières loges pour lancer des recours dans des domaines où personne ne s'était encore aventuré. » Aiguillé, le « Robin des lois » se professionnalise. Transforme sa cellule en simili-cabinet d'avocats, « avec des étagères, et un voisin sympa qui faisait attendre les gens en leur offrant le café ». Lui qui se considère comme « un usager du service public pénitentiaire » multiplie les actions : contre la rétroactivité des lois, ou pour l'encellulement individuel. Il réussit à faire entrer en prison un vélo de kinésithérapie pour un détenu malade. Son plus grand succès ? Avoir, en 2004, fait constater par huissier le froid glacial qui régnait au mitard de Riom (Puy-de-Dôme). « Son truc, c'était de faire des recours de principe, par curiosité intellectuelle, en allant souvent

Châteaudun, Muret, Riom... Korber a fait le tour de France des prisons. « J'ai souvent été transféré. C'était un moyen pour l'administration de me casser. »

jusqu'à la Cour de cassation, explique Martine Herzog-Evans. L'objectif n'était pas forcément d'obtenir gain de cause, mais d'amener une question à la surface et de créer le débat. »

Cette attitude de perturbateur lui a valu des représailles. De Châteaudun à Muret, en passant par Riom ou Melun, Korber a fait le tour de France des prisons. « J'ai souvent été transféré. C'était un moyen pour l'administration de me casser. Le directeur adjoint de Muret avait écrit qu'il fallait « limiter ma capacité de nuisance à l'institution », se souvient-il. Cette phrase, c'est un peu ma Légion d'honneur. » S'il a souffert de l'éloignement affectif, de la rupture avec sa famille, il affirme n'avoir jamais plié. « Il m'est arrivé de crever de faim, de me trouver dans une grande détresse, mais j'ai toujours refusé de m'apitoyer sur mon sort. Mon éducation puis la bagarre politique m'ont préparé à lutter. Le fait d'avoir été scout, aussi, m'a apporté de la débrouillardise et de l'adaptabilité. J'étais aussi à l'aise avec le plus gros des braqueurs qu'avec le dernier des Gitans. »

La réinsertion n'a pas été facile. « J'ai atterri dans un petit hôtel meublé à Corbeil-Essonnes. Ce n'était pas vraiment idéal. Il a fallu que je prenne mes marques, que je m'inscrive au RSA. J'ai créé l'association dans la foulée, et cinq ou six personnes m'ont rejoint. » A la tête de cette minuscule structure, Korber poursuit la croisade. « Sa spécificité est de choisir des combats plus concrets, moins politiques que d'autres associations, dans la mesure où il sait exactement ce que vivent les personnes incarcérées », explique Martine Herzog-Evans. C'est parce qu'il a lui-même souffert de ce qu'il appelle le « racket des télé » que Korber a milité pour que le prix de location des téléviseurs soit ramené à un tarif décent alors qu'il pouvait atteindre 40 euros par mois dans certaines prisons. Privé de son droit de vote, il se bat aujourd'hui pour le récupérer et a mené campagne pendant la présidentielle pour que les détenus s'inscrivent au greffe et votent par procuration. Dans l'optique de « vider les prisons et de participer à la révolution mentale qu'il reste à effectuer en France », il souhaite créer une Bourse nationale du travail pour mettre en contact des détenus en libération conditionnelle et des employeurs... Si certains associatifs lui reprochent d'« accaparer des combats » et de « trop se mettre en avant », le parcours atypique de Korber et sa capacité à incarner des problématiques d'ordinaire invisibles en font un porte-parole efficace auprès des médias. « Ma chance, c'est de savoir comment me comporter devant un micro. De parler avec des mots simples pour permettre aux gens de visualiser cet univers carcéral auquel ils n'ont pas accès, et sur lequel personne n'a d'informations. » Parfois submergé par « le poids », « la lourdeur » de ses batailles, il lui arrive de s'offrir des missions plus récréatives. En avril dernier, il a fait parler de lui pour avoir envoyé une vraie fausse lettre de soutien à la candidature de PPDA à l'Académie française. Un canular ouvertement présenté comme tel, mais qui a pu contribuer, d'après certains académiciens, à ce que l'ex-présentateur du JT soit recalé...

Aujourd'hui, il espère pouvoir continuer son action, sans en avoir la certitude. « Je vais démarcher des entreprises pour tenter d'obtenir des financements. Si je ne trouve pas d'argent, je serai obligé de m'arrêter. On m'a fait des propositions pour rentrer dans des cabinets d'avocats, et certaines fois, j'avoue que j'y pense. Mais dans le fond, ça m'ennuierait de m'occuper de divorces ou de fusions-acquisitions. Ce qui me motive, c'est tout ce qui reste à conquérir dans le domaine pénitentiaire. Si dans dix ans j'ai pu changer un peu les choses, je pourrai dire que ma vie n'a pas été totalement inutile. » ●

1 <http://robindeslois.org/>

Son plus grand succès ? Avoir, en 2004, fait constater par huissier le froid glacial qui régnait au mitard de Riom.

